



Villeurbanne, le 25 juin 2007

## Compte-rendu

Réunion du : 18 juin 2007

Sujet : Conseil d'Administration

**Présents :** **Collège associations :** **A. Paucod** (Cs Craponne)  
**P. John-William** (Csx Rillieux) – **M. Gros-Izopet** (CS Cusset)  
**JL Cambriels** (Csx Croix-Rousse) – **A. Durain** (Csx Dolto-Montaberlet) – **M. Faure** (Cs Sauvegarde) – **M. Descamps** (Ms Cyprian) – **D. Ladous** (Cs Quartier Vitalité)

**Collège professionnels :** **T. Laquittant** (Cs Tassin) -

**Ont participé :** **C. Zimmer & P. Villeval** (Délégués Fcsr)

**Excusés :** **A. Flûtre** (Cs Brignais) – **JJ Bergeret** (Csx Dolto-Montaberlet)  
**N. Garnier** (Cs JJ Peyri) – **J. Moulin** (UDAF) – **D. Augros** (Cs St Jean) – **M. Sauzay** (Cs Pt Jour) – **G. Hobert** (Cs Pt Jour)  
**C. Blay** (Cs Champvert) – **R. Maugius** (Cs Duchère/Plateau) –  
**M. Tierce-Monier** (Déléguée Fcsr) – **S. Parmeland** (Cs Gd Vire)

### Validation du compte-rendu du CA du 14 mai 2007

Le compte-rendu du CA du 14 mai a été adopté à l'unanimité.

### Texte identitaire

Ce texte a été élaboré par les administrateurs d'un précédent Conseil d'administration. Mais il n'a jamais été partagé au-delà du CA ni adopté par le réseau.

Aussi, l'avons-nous retravaillé en CA pour permettre à chacun de se l'approprier et le finaliser collectivement. Il sera mis en débat et au vote lors d'un « **Conseil départemental** » **le 25 septembre à partir de 19 :00.** (Depuis notre réunion du 18 juin, il a été proposé de reporter le « Conseil départemental »).

La version intégrant les commentaires des administrateurs est proposée en Annexe à ce compte-rendu. Les amendements apparaissent *en italique*.

En plus de ces amendements, nous avons débattu du caractère associatif des centres sociaux. Nous affirmons en effet qu' « un centre social est une association... ». Nous privilégions cette forme d'organisation, mais doit-elle être exclusive ? Un centre social municipal pourrait-il adhérer un jour à la Fédération du Rhône?... Certains administrateurs ont souligné que ce n'est pas tant le statut juridique associatif qui est important que le fait que les habitants soient associés au projet du centre. Certains ont suggéré d'ajouter une note de bas de page pour préciser que la Fédération du Rhône privilégie fortement le statut associatif, sans exclure toutefois d'autres types de statuts de manière marginale.



Finalement, considérant que le texte doit dire ce que sont aujourd'hui les centres sociaux dans le Rhône, nous avons convenu de conserver la formulation actuelle (« un centre social est une association ... ») dans la mesure où c'est effectivement le cas. Toutefois, cela ne conclut pas de manière définitive notre débat autour du caractère exclusif, ou pas, du statut associatif pour les centres sociaux du Rhône.

## **Assemblée Générale de la FCSF**

Michèle Descamps et Christiane Zimmer ont exposé les points de vue convergents des Présidents et des délégués des fédérations de Rhône Alpes sur certains rapports, certaines motions à voter et les candidats au CA de la FCSF à élire lors de l'AG qui aura lieu les 23 et 24 juin prochain.

Les délégués se sont réunis dans le cadre d'un « Comité technique des délégués » animé par l'URACS, les Présidents se sont réunis dans un second temps lors d'un « Conseil des Présidents ».

Les consignes de votes proposées par Michèle pour la Fédération du Rhône et confirmées lors de notre CA du 14 mai sont les suivantes :

- Vote contre le rapport d'activités. Ce rapport présente bien les relations avec les institutions (CNAF, Assemblée nationale...). En revanche, les enjeux et l'avancée de certaines actions ne sont pas explicités (Emploi, Rete Social...). De plus, notre interpellation sur le fédéralisme national est réduite à un manque « d'appropriation » de notre part de la démarche proposée par la FCSF – ne reconnaissant pas ainsi nos divergences et désaccords sur cette démarche.
- Vote en faveur des candidats qui ont adopté une position constructive et volontariste lors des débats autour du fédéralisme au niveau national et qui semblent les plus à même de porter la politique qui en découle.
- Vote en faveur de l'option B pour la motion relative au Service civil volontaire. Pour mémoire, les motions proposées sont :

### **VOTE A : « POSITIF VOLONTAIRE »**

*La Fédération approuve l'action de la FCSF jusqu'à aujourd'hui, adopte l'orientation initiée et les demandes de conventionnement obtenues. Elle mandate la FCSF pour l'organisation d'une gestion unique et harmonisée du dispositif appuyé sur des supports informatisés permettant de faciliter la mise en œuvre de l'accueil par les centres, de produire avec les FD l'ingénierie et les plans pour la formation des tuteurs bénévoles et des jeunes en SCV. Pour cela des moyens mutualisés pour la formation et le développement (en particulier pour l'ingénierie) pourront être mobilisés en accord avec les FD volontaires qui formeront un groupe de travail national.*

### **VOTE B : « POSITIF LIMITE »**

*La Fédération approuve l'action de la FCSF, adopte l'orientation initiée et les demandes de conventionnement obtenues. Elle décide de confirmer la FCSF dans son rôle de représentant auprès des administrations centrales, et lui demande si possible d'animer avec les FD l'observation et l'échange des pratiques, laissant à présent au réseau, Centres sociaux et socioculturels et FD, de façon décentralisée, le soin de se saisir du dispositif.*

### **VOTE C : NEGATIF**

*La Fédération n'approuve pas l'orientation initiée et proposée.*

Par ailleurs, lors de notre CA, les administrateurs se sont étonnés de l'absence d'un rapport moral (sera-t-il présenté oralement lors de l'AG ? est-il voté ? il semble que non au regard du programme de l'AG qui ne prévoit pas de temps spécifique pour le rapport moral) et sur le déroulement de l'AG qui prévoit l'élection des nouveaux administrateurs avant le vote des rapports. Nous envisageons de faire part de cette dernière remarque lors de l'AG.

### **Dates des prochains CA**

Les prochains CA auront lieu **les lundis 10 septembre et 22 octobre à partir de 19 :30.**

Nous avons discuté du lieu où nous pourrions réunir, toujours à Champvert ou ailleurs ?

Suite à cette discussion, nous vous proposerons un centre social qui puisse nous accueillir en veillant à ce qu'il soit accessible en métro et où il soit possible de garer sa voiture.

## **Annexe : le « texte identitaire »**

Les amendements validés lors du CA figurent en italique dans le texte ci-dessous.

« Ce texte ne propose pas une définition d'un centre social mais propose plutôt ce qu'il a vocation à être, à faire :

« Un centre social est une association de proximité gérée par des habitants engagés avec le concours de professionnels parties prenantes du projet. »

« Cette association a pour objectifs, pour tous les habitants, d'améliorer la qualité de leur vie quotidienne, de faire entendre leur parole et de soutenir et promouvoir la prise de responsabilité dans la vie sociale. »

« A partir de l'analyse de son environnement et en adaptant sa pratique, il construit son projet, assure des services et mène des actions, garantit l'existence d'un espace de rencontre et d'échange, repère et soutient les initiatives, développe des partenariats. »

---

Un Centre social est

### **une association**

Le Centre social, en choisissant le fonctionnement associatif réaffirme que **sa vocation est de susciter et d'organiser l'engagement de bénévoles et d'administrateurs**, forces vives de l'association. C'est reconnaître la capacité aux habitants à s'organiser collectivement autour d'enjeux qu'ils jugent importants, à faire des choix et à les mettre en œuvre. C'est au delà de la satisfaction d'un besoin individuel, manifester son envie de « faire société ».

La primauté du « politique » sur l'organisationnel implique une exigence de démocratie qui s'exprime dans le mode de fonctionnement de l'association.

### **de proximité**

Le Centre social inscrit son action quotidienne dans la « proximité » des habitants : **proximité géographique** ~~du quartier, d'un arrondissement, d'un canton.~~ Cet espace peut varier selon la pertinence du territoire de projet. **Proximité de préoccupations et d'attentes** aussi, puisque l'objet même de l'association, ~~la vie quotidienne,~~ rassemble les habitants autour de questions de la vie quotidienne.  ~~dans une communauté d'attentes.~~

### **gérée par des habitants engagés**

**Gérer, c'est inscrire son action dans la responsabilité individuelle et collective.** C'est manifester, au delà du simple désir d'être associé aux décisions, la volonté d'en être acteur ~~le souhait de voir se déplacer le centre de décision.~~ C'est s'engager par rapport aux habitants et aux partenaires sur un projet ~~programme d'actions~~ utilisant avec rigueur l'argent public et mobilisant la compétence de professionnels

### **avec le concours de professionnels engagés parties prenantes du projet**

Les professionnels exercent leur métier, se qualifient et mettent leurs compétences au service d'un projet collectif coproduit avec les bénévoles. Ensemble, ~~C'est côte à côte avec~~ les habitants et ~~que~~ les professionnels cherchent des réponses ~~ensemble,~~ dans le cadre du projet collectif, ~~plutôt que d'appliquer, ou de faire appliquer, une technicité par des professionnels qui sauraient mieux que les habitants.~~

Cette association a pour objectifs.

### **pour tous les habitants**

La question de la mixité sociale paraît fondamentale dans la construction du projet Centre social. S'il est important que le Centre s'adresse **en particulier** à ceux qui ont le plus de difficultés, il ne s'agit pas pour autant de renoncer à la rencontre entre populations d'origine et de condition diverses. L'accueil, l'écoute et le respect de chacun rendent possible le dialogue sans préjugés moral et culturel. Echanger les savoir-faire, entrer dans des réseaux d'entraide, soutenir l'insertion sociale et économique de chacun, défendre les droits des personnes à vivre en société, tout cela rassemble les individus.

#### ➤ **d'améliorer leur qualité de vie quotidienne**

Attentifs aux conditions économiques, sociales, culturelles, environnementales dans lesquelles vivent les personnes, le Centre social les entend et recherche avec elles les réponses à leurs préoccupations de tous les jours.

#### ➤ **de faire entendre leur parole**

Le Centre social va au devant de personnes, de groupes et d'associations pour participer au développement social local. Lorsque ces personnes et ces groupes souffrent d'exclusion, le Centre social favorise les conditions pour que ceux-ci puissent discuter des projets qui les concernent à égalité de droits et développer leur capacité d'agir.

**A partir de sa pratique, et en toute indépendance** quand une difficulté particulière l'exige et dans le but d'être utile aux habitants **il révèle** les situations de tension ou de crises, **fait des propositions, mobilise** les partenaires, **conduit** les actions d'interpellation.

#### ➤ **de soutenir, promouvoir la prise de responsabilité dans la vie sociale**

Le Centre social est lui-même, dans sa constitution et dans son fonctionnement la preuve de la participation et de la responsabilité. En effet, il associe dans l'action et dans les instances consultatives et délibératives les habitants, auteurs et acteurs du « projet social ».

Amorcé au sein du Centre, l'engagement actif d'habitants et de bénévoles, encouragé et qualifié par la formation, peut s'exercer dans de nouveaux rapports aux autres : liens familiaux, relations de voisinage, solidarités de groupe, participations à la vie de la cité.

A partir de

### **l'analyse de son environnement**

Le Centre social fait de l'écoute et de la rencontre des habitants, mais aussi de l'observation et du recueil de données, les instruments de ses analyses, contribuant ainsi à l'élaboration d'une photographie vivante du territoire.

### **et en adaptant sa pratique**

Le Centre social conduit son action dans un environnement qui « bouge », avec des personnes en constante évolution. Il recherche des méthodes d'évaluation qui lui permet de mener son projet en tenant compte de ce « mouvement ». Cette disponibilité au changement l'amène à ajuster en permanence le contenu de ses actions.

### **il construit son projet**

Le Centre social construit ~~insèrent leur action quotidienne dans~~ un projet d'association cohérent, pluriannuel, négocié avec ses principaux partenaires (prioritairement avec la commune et la CAF), explicitant objectifs et moyens, dans lequel s'inscrit son action quotidienne. Il le fonde sur des valeurs humanistes universelles : **le respect de la dignité humaine, la solidarité, la démocratie\***. (Note de bas de page : ces valeurs sont affirmées et explicitées dans la charte des centres sociaux et socio-culturels de France)

Repère pour une cohérence interne, le projet est aussi la carte d'identité du Centre pour ses partenaires externes.

### **il assure des services, mène des actions**

La réponse aux besoins des habitants se traduit par ~~la~~ l'offre de ~~prestations~~ de services (garde d'enfants, centres de loisirs...) ou la construction concertée d'actions (alphabétisation, réseau d'échange réciproque de savoirs...).

### **il garantit l'existence d'un espace de rencontre et d'échange**

Par son existence de proximité ~~au cœur du quartier~~ le Centre social assure à toutes personnes un accueil qui leur permet de se poser, ~~se réfugier éventuellement, se retrouver soi-même~~, entrer en relation avec d'autres personnes. Il les incite à donner et à recevoir, à passer d'une parole individuelle à une parole collective, à faire l'apprentissage de la négociation.

### **il repère et soutient les initiatives**

Par une approche globale de la personne et des groupes, le Centre social prend autant en compte leurs richesses que leurs difficultés. Il considère les personnes comme des acteurs potentiels et les accompagne, en tant que tels, dans leurs projets et initiatives en s'appuyant notamment sur leurs talents.

### **il développe des partenariats d'action avec les autres acteurs locaux**

Le Centre social n'agit pas seul. Il connaît les autres acteurs associatifs, administratifs, politiques ou économiques de son territoire de projet. Il noue avec eux les relations nécessaires pour renforcer l'efficacité des interventions et mettre en œuvre des projets collectifs.